

Paris, le 26 février 2024,

Salon International de l'Agriculture

La filière méthanisation a besoin d'une ambition politique forte pour continuer d'accélérer

Dans le cadre de leur conférence de presse « La méthanisation, un allié solide de la transition agro-écologique et énergétique », l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France, Chambres d'agriculture France et France gaz renouvelables rappellent la place du biogaz dans le mix énergétique et pointent l'importance d'une ambition politique forte pour lui permettre de continuer à accélérer son développement.

Avec un peu plus de 1600 unités fin 2023, le secteur du biogaz atteint sa pleine maturité. Les volumes produits ont considérablement augmenté ces dernières années et l'objectif de 6 TWh fixé par la PPE a été dépassé dès 2022. La filière a été au rendez-vous et est volontaire pour poursuivre le développement pour atteindre, en 2030, au moins les 50TWh de la Stratégie Française Energie Climat.

Malgré cet essor, les obstacles se multiplient, pèsent sur la filière méthanisation qui est à 80% une filière agricole, et ralentissent son développement, pourtant indispensable pour mener nos transitions agricole et climatique et assurer la souveraineté énergétique de notre pays.

Ces obstacles, administratifs et réglementaires, complexifient ou renchérissent les projets, quelle que soit leur phase (développement, construction, exploitation).

A titre d'illustration :

- Fortes disparités entre les départements dans l'instruction des projets ou l'application des textes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Phase d'exploitation : 150 données sont à transmettre, chaque année, aux différents organismes et le coût lié à ces audits et contrôles représente 500 000 € sur 15 ans ;

Forte de ces différents constats, la filière souhaite rappeler le caractère indispensable d'un soutien, politique pour fixer sa trajectoire de développement rapidement. Elle précise enfin qu'elle se tient prête à travailler de concert avec les représentants politiques, pour formuler des propositions pour :

- 1. Faciliter l'octroi des diverses autorisations**
- 2. Rationaliser l'exploitation et simplifier la transmission des données de contrôle**
- 3. Renforcer la cohérence réglementaire**

Les gaz renouvelables sont une réponse concrète face à l'urgence climatique. Leur développement et leur production locale constituent une voie de décarbonation sûre et compétitive, qu'il convient de favoriser avec des ambitions fortes et grâce à un cadre réglementaire structurant mais non limitant

Déjà 9 TWh injectés en 2023 par plus de 652 unités (12 TWh de capacité) :

- 559 de type agricole dont 423 de type « autonome »
- 7 méthaniseurs de déchets ménagers
- 18 installations de stockage de déchets
- 21 méthaniseurs de type « industriel »
- 47 stations d'épuration

26 TWh de capacité en file d'attente

Au 30 septembre 2023, 1 050 installations produisant de l'électricité à partir de biogaz sont raccordées au réseau électrique pour une puissance électrique de 600 MW, soit 1,6 TWh :

- 858 méthaniseurs
- 162 Installations de stockage de déchets
- 30 stations d'épuration

118 projets en file d'attente

A propos des Chambres d'agriculture de France :

Les Chambres d'agriculture au service du développement des agricultures et des territoires

Les Chambres d'agriculture, créées en 1924, sont des établissements publics dirigés par des élus.

Elles représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels...

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, issues du Code rural et amendées par Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la **performance économique, sociale et environnementale** des exploitations agricoles et de leurs filières
- [Accompagner dans les territoires](#), la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- [Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics](#) et des collectivités territoriales

Présentes au niveau départemental, régional et national, les Chambres d'agriculture sont constituées de 4 200 élus et emploient plus de 8 000 personnes.

Contact presse : **Iris Roze + 33 6 09 86 02 26** iris.roze@apca.chambagri.fr

A propos de France gaz renouvelables :

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, La Coopération Agricole, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Gaz et Territoires, Swen Capital Partners et Terega. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz renouvelables dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr

Contact Presse FGR : **Juliette ROHMER + 33 7 60 21 20 34** mail : juliette@shatanetfosco.com

A propos de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France :

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) a pour vocation de fédérer, représenter et défendre les intérêts de la méthanisation agricole. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE ...). L'association compte plus de 500 adhérents répartis dans toute la France et travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, la profession agricole... (www.aamf.fr/)

Contact presse: **Olivia Ruch + 33 7 61 63 27 66** mail : oruch@aamf.fr